

6. Amélioration future du système de communications maritimes

La Conférence,

Considérant que l'efficacité des communications, dans le domaine maritime, est un facteur de la plus haute importance pour la prévention de la pollution par les hydrocarbures et autres substances nocives et pour la lutte contre cette pollution dans la zone de la mer Méditerranée.

Consciente des progrès techniques susceptibles d'améliorer considérablement à l'avenir les systèmes actuels de communications,

Recommande aux états côtiers de la zone de la Méditerranée d'encourager, le moment venu, l'adoption et la mise en oeuvre de tout système de communications maritimes qui, associant les possibilités de localisation et de communications, permettrait d'améliorer la prévention des accidents, de réduire ainsi les risques de pollution et de renforcer l'efficacité de la lutte contre la pollution dans la zone de la mer Méditerranée.